

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2020-150

L'an deux mille vingt, le 18 décembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communauté : 12 décembre 2020

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 25
 votants : 28

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Jean-Pierre DAVID, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Patrice DELAGE, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Marie-Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Jacques BLONDY, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Céline BOYARD et M. Alain BLONDY.

Jacques BLONDY donne pouvoir à Philippe SUDRAT
Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX

SECRETAIRE : Patrice DELAGE

OBJET :

Travaux d'entretien des
monuments historiques pour
l'année 2021

Rapporteur : J-P. DAVID

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix est compétente en matière d'entretien des édifices classés parmi les Monuments Historiques appartenant à la Communauté de Communes et aux Communes membres ;

Considérant que des travaux d'entretien divers concernant notamment les espaces verts et les bâtiments eux-mêmes sont nécessaires au fil de l'année en vue d'assurer la conservation de ces édifices ;

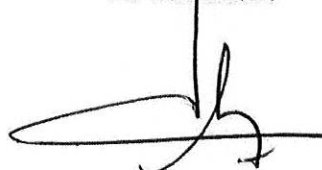
Considérant que tous ces travaux sont subventionnés par la DRAC à hauteur de 50 % ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à :

- **engager** les travaux d'entretien divers et d'investissement portant sur les Monuments Historiques relevant de sa compétence pour l'ensemble de l'année 2021 ;
- **demander** une subvention à la DRAC pour toute opération de ce type ;
- **signer** tous documents relatifs à ce dossier.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20201218-DC2020910353-DE
Date de télétransmission : 23/12/2020
Date de réception préfecture : 23/12/2020

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication